

BULLETIN MUNICIPAL



GEÛS D'OLORON

JANVIER 2016

EDITORIAL DU MAIRE

Dans le contexte dramatique qui a marqué la France en 2015, notre petit village apparaît comme un havre de paix où il fait bon vivre.

Il nous faut donc à la fois rester solidaires de nos compatriotes et relativiser les problèmes qui se posent à nous localement, sans les sous estimer car ils sont à l'image de la situation générale du pays.

Une insécurité certaine tend en effet à s'instaurer jusqu'au plus profond des campagnes : cambriolages, tentatives de cambriolages, vols, incivilités multiples, délinquance (y compris routière!)... sont maintenant notre lot quotidien.

Face à cette situation, et à la défaillance trop fréquente de l'autorité publique, la société doit s'organiser, en dehors du cadre prévu, sans tomber dans l'illégalité, comme par réflexe d'auto-défense.

Nous sommes en cela encouragés par les autorités de police, qui sollicitent notre coopération et nous demandent de signaler les comportements suspects. Sur leurs conseils, nous faisons appel à la vigilance de chacun, à une organisation d'entraide, au sein des quartiers, entre voisins en cas d'absence, pour une meilleure surveillance.

Mes chers concitoyens, vous l'avez compris, le temps n'est pas à l'abatement, car nous ne nous laisserons pas faire, et nous saurons préserver nos familles, nos biens, notre campagne, notre identité, et notre idéal républicain.

Le conseil municipal saura montrer l'exemple et poursuivre sa tâche pour gérer au mieux les intérêts de la commune et l'amélioration de notre cadre de vie.

L'année 2016 sera la dernière au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de Josbaig puisque dans le cadre

Dans ce numéro

- Editorial du Maire
- Travaux dans le village
- Réouverture de l'école
- Fleurissement
- Du côté des ordures ménagères
- Diverses informations
- Forêt communale
- Etat-civil

de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), au 1° janvier 2017 nous intégrerons une nouvelle communauté de communes agrandie...pour laquelle beaucoup reste à faire.

Le conseil municipal du 8 janvier dernier a décidé la réalisation d'une nouvelle tranche d'enfouissement des réseaux (électricité basse-tension, éclairage public, France Télécom, plus une gaine pour la fibre), dans le prolongement du centre bourg, rue du Bourguet, à partir du pont du Joos. Ces travaux figuraient dans notre plateforme électorale et répondent aux nécessités de sécurisation du réseau électrique, de rénovation de l'éclairage public, de préparation de l'avenir (fibre) et d'esthétique.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et du Schéma Directeur d'Assainissement continueront à nous prendre beaucoup de temps et l'amélioration de la voirie beaucoup de moyens...

Ce sera également cette année que se fera la transition de propriété de la boulangerie entre la commune et le privé.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ces dossiers.

***Les membres du Conseil Municipal se joignent à moi
pour vous souhaiter une très bonne année 2016.***

Bonne Année

Claude LACOUR.

Fêtes et Comité des fêtes :

Les dernières fêtes du 15 août ont, une fois encore, connu un beau succès. Toute notre gratitude au Comité qui a su, en plus, bien gérer le budget et laisser un bénéfice de 1738.19€. Merci à tous les généreux donateurs qui ont réservé le meilleur accueil aux baladins : 2545,00€ collectés.

Nous avons la chance d'avoir un comité où règne un excellent esprit d'équipe, où les anciens encadrent les plus jeunes et ont ensuite la délicatesse de se remettre au service du nouveau bureau. Ainsi Maëva et Aurore MELLIER, qui quittent la co-présidence, restent dans le Comité doté d'un nouveau bureau. Qu'elles soient remerciées pour le travail effectué ces dernières années, ainsi que Clément MIQUEU qui garde la trésorerie en dépit de la charge de ses études.

Voici donc le nouveau comité :

Co-présidentes : Noémie Trouilh et Anaïs Bagolle

Trésorier : Clément Miqueu

Secrétaires : Emilie Miqueu et Chloé Trouilh

Membres : Noélie Bérard, Maëva et Aurore Mellier, Célia Péboscq, Laura Bersans, Fanny Dupuis, Marion Poey.



Réouverture de l'école :

La cour de récréation n'aura donc pas été plus d'un an sans résonner de jeux d'enfants. Les regrets et la nostalgie ont fait long feu...

Dès la fermeture de la classe, en septembre 2014, le conseil municipal est intervenu auprès de l'Inspection Académique, conjointement avec M. le maire de Géronce et, ainsi que nous vous le laissons espérer dans notre dernier bulletin, l'école a rouvert ses portes à la rentrée de septembre 2015.

Mme Florence CAMET LASSALLE (à 3/4 temps) et Mme France GRANDCLEMENT (qui complète son 1/4 de temps le lundi), professeurs des écoles, dispensent leurs cours à 24 CE2/CM1 dans des locaux repeints, équipés d'un vidéo projecteur, d'ordinateurs et d'un tableau blanc flambant neuf facilitant l'exercice d'une pédagogie moderne et le travail autour du projet d'école : **stimuler l'enfant à travers l'outil informatique.**

Les toilettes extérieures ont été réhabilitées bénévolement par notre collègue Bruno DUPUIS. Les volets ont été refaits par l'entreprise Navarro qui, en guise de geste commercial a restauré le « poilu du monument ».

Nous pensons rehausser le mur d'enceinte de la cour d'un grillage afin d'éviter « les ballons à la rue » et procéder à la réfection du pignon du préau côté rue.

Des petits potagers ont également été aménagés, côté jardin par les ouvriers intercommunaux pour le projet commun aux 6 classes sur le thème du développement durable.

Des sorties piscine, ski de fond et luge sont également prévues, ainsi qu'un projet école et cinéma avec l'école de Géronce.

Horaires : lundi et jeudi de 8h55—12h10 et 13h55—16h10
mercredi de 8h55—12h15
mardi et vendredi de 8h55—12h10 et 13h55—15h30

En outre, dans le cadre de la semaine de 4 jours et demi, des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) sont proposées gratuitement aux élèves volontaires les mardi et vendredi après la classe de 15h30 à 17heures.

Travaux dans le village :

Chemin piétonnier; ralentisseurs; marquage au sol d'un deuxième îlot : 3 aménagements complémentaires du plan de sécurité routière.

Chemin piétonnier :

Il a été réalisé par l'entreprise Eurovia, fin 2015. il est conçu pour améliorer la sécurité :

- des lycéens qui se rendent à l'abribus du rond-point de Ruchens (en particulier lorsqu'il fait nuit)
- Des villageois qui vont à la zone commerciale (boulangerie pâtisserie, pharmacie).

Il doit être parachevé par un marquage au sol de peinture blanche que l'entreprise Signature réalisera lorsque la route sera parfaitement sèche.

Coût : 27 405.62 € Eurovia - 900.00€ Signature

Subvention : 50% environ du Conseil Départemental (montant exact non précisé à ce jour) + 6090.00€ au titre des amendes de police reversées à la sécurité routière.

Ralentisseurs :

Début 2016, 2 passages piétons sur plateaux traversiers surélevés seront réalisés sur le CD 117 (1 à chaque entrée du village), plus 1 déhanchement en arrivant route de Bayonne, par l'entreprise Laffite de Monein. Ils sont intégralement pris en charge financièrement par le Conseil Départemental, grâce aux interventions de nos Conseillers Départementaux : Marie-Lyse GASTON et Jean-Claude COSTE, que nous remercions.

Marquage au sol d'un deuxième îlot :

Au carrefour du CD 117 et de la rue de la Carrère, au niveau de l'hôtel Restaurant chez Germaine, afin de canaliser les voies de circulation.

Le Conseil Municipal espère que ces dispositions amélioreront la sécurité routière dans le village. Encore trop d'usagers ne se montrent pas assez respectueux de la réglementation établie dans l'intérêt de tous et roulent à des vitesses excessives, qui représentent un danger pour l'ensemble des automobilistes et des riverains. **Rien ne remplacera cependant l'éducation et le sens des responsabilités de chacun.**

Travaux à l'église et au mur du cimetière :

L'entreprise Eurelec a procédé à la mise aux normes des installations électriques et de la sonnerie des cloches pour un montant de 470.16€.

La SARL Besse-Camalot a réparé la toiture que des coups de vents fréquents avaient endommagée. Il en résultait des infiltrations qui mettaient à mal une partie de la charpente. Montant : 1397.00€

Un dossier sinistre a été envoyé à notre assureur pour une indemnisation de 556.00€.

La SARL Carricart a nettoyé le mur d'enceinte du cimetière au karcher et refait les parties abîmées du crépis, ainsi que le muret parallèle à l'arrière de la grange de M. Lafargouette et l'escalier au bout de l'impasse Pitrau : 1673.

Voirie :

Beaucoup à faire...peu de moyens!! (subvention 2015=10208.00€).

Rien que pour le **Chemin du Bois**, de la sortie du village jusqu'aux « buses » le devis d'Eurovia se montait à 40140.00€.

Conscient qu'il ne pouvait dépenser tous les crédits voirie pour l'extérieur du village, le conseil municipal a décidé de n'en refaire que la moitié (les 2 tronçons le plus abîmés) et de reporter la réfection de la 2ème moitié sur un autre exercice, afin de garder le financement nécessaire au centre bourg, à la réfection du chemin de la Croix et pour terminer le chemin de la Campagne.



Chemin de la Croix : 7840.40€ :

Eurovia terminera le travail lorsque la traversée de route alimentant en eau potable la parcelle de M. Labourdette sera réalisée, afin de ne pas abîmer ce qui vient d'être fait.



Chemin de la Campagne : 1921.50€ :

La maison de Mme et M. Frédéric Pourtau étant terminée, nous avons procédé à la réfection de la partie du chemin laissée en suspens en attendant la fin de leurs travaux pour éviter des dégradations, tout comme nous venons de le faire au chemin de la croix, en attendant les travaux chez M. Labourdette.

Busage de la rigole dans la montée du Bourguet, et travaux annexes permettant un élargissement de cette portion de chaussée et évitant les risques d'inondations chez Mme et M. Couchinave. Facture de DLBTP Bourdet = 5796.00€

Construction d'un caniveau-grille pour couvrir l'ancienne rigole profonde et dangereuse devant l'ancienne boulangerie. Facture SARL Carricart = 1526.10€

Ceci pour l'essentiel...

Sachez que le conseil municipal est très sollicité pour d'autres travaux d'aménagements que nous ne pourrons prendre en compte que progressivement.

Fleurissement :



Comme promis, et à la demande de nos concitoyens, la réfection de l'espace sinistré par un accident à proximité de l'hôtel restaurant « chez Germaine » a été menée de pair avec un effort d'embellissement par la pose de barrières et de jardinières qui sont restées bien fleuries jusqu'à la Toussaint grâce à l'arrosage astreignant de notre équipe...puis des pensées et des Phormiums ont remplacé les fleurs d'été, ainsi que des bulbes de tulipes et de narcisses qui s'épanouiront au printemps. L'espace paysager de l'entrée du lotissement Rimbéré a été réalisé par l'entreprise Versailles et les différentes espèces végétales ne devraient pas tarder à se développer. Les premiers fruits ont déjà été récoltés, nèfles, groseilles. Il est prévu d'y installer un banc, en particulier pour les mamans et les « nounous » qui y amènent les enfants, à condition que cela ne soit pas source de nuisances les soirs d'été...

Entretien :

Cet espace vient encore s'ajouter, comme dans les autres villages de la vallée, aux travaux d'entretien des ouvriers intercommunaux, qui ont de plus en plus de mal à faire face en période de tontes! Nous lançons un appel pour que chacun entretienne devant chez soi. Certains d'entre nous le font d'ailleurs déjà et il serait bien que cet exemple fasse école.

Cette attitude citoyenne permettrait en outre des économies de fonctionnement...d'autant que la tâche va devenir plus difficile avec la prochaine interdiction d'emploi des produits phytosanitaires.

Gestion des déchets ménagers :

Au mois de juillet dernier, un incendie qui aurait pu avoir des conséquences plus graves a détruit les containers d'ordures ménagères, près du point de tri sélectif des déchets.

Ce dépôt était le dernier de la vallée, et son existence même était en sursis depuis plusieurs années : nombre d'habitants d'autres communes venaient sans honte y déposer leurs déchets, de plus il recevait régulièrement des déchets pourtant recyclables (emballages, bouteilles, cartons, journaux...) déposés par des personnes (trop) peu concernées par le tri de leurs déchets, alors que les containers spécifiques se trouvaient à 10 mètres seulement ! D'autres enfin n'hésitaient pas à y déposer des encombrants (pneus, menuiseries matelas...) tant il est vrai que la déchetterie d'Aren se trouve à deux kilomètres au moins ...

Aussi, suite à ce sinistre et après dépôt d'une plainte non aboutie, le conseil municipal a pris la décision de ne pas réinstaller ce point déchets. Les containers de tri sélectif demeurent en revanche au même endroit.

Nouvelles consignes de tri des ordures ménagères :

Désormais, vous pouvez jeter dans les conteneurs appropriés, tous les emballages ménagers sans distinction : bouteilles, flacons, bidons plastique, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films plastique, etc...auparavant seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les points d'apports volontaires. **L'acceptation de tous ces déchets est une avancée notable . Pensez donc à les ramener au tri dès à présent.**

Les emballages en verre, eux, restent bien sûr à déposer dans le conteneur à verre.

Sachez que le SICTOM met à votre disposition des bacs roulants individuels pour le stockage de vos ordures ménagères, en vue de leur collecte hebdomadaire du jeudi : 5,03 € le bac de 240 L, et 3,50 € le bac de 120 L, pour un prix dérisoire. Pour ordre d'idée un bac de 120 L est suffisant pour une famille de 4 personnes et pour une semaine.

Enfin, pensez à composter vos déchets organiques : épluchures diverses, restes alimentaires, filtres et marc de café, de thé, coquilles... Le compostage n'a que des avantages : il réduit fortement le volume et le poids de la poubelle ménagère, et surtout cette dernière ne sent plus, car les fermentescibles en sont éliminés. Enfin, le compost est recyclable à l'infini dans le potager, les plantations diverses, ou à défaut, à même la pelouse où il servira d'engrais naturel. Là encore, le SICTOM vient en aide à tous ceux qui souhaitent réduire utilement leur poubelle ménagère : les composteurs sont gratuits, en version 300 L comme 600 L.

Bacs roulants et composteurs sont à réserver aux heures d'ouverture de la Mairie.

Notre mode de vie fait de nous de gros producteurs de déchets. Leur recyclage comme leur compostage sont des enjeux majeurs pour l'écologie, mais aussi pour nos portefeuilles (le coût de l'incinération va augmenter). Chacun de nous en produit, nous sommes donc tous concernés : pensez-y !

Nouvelle donne pour les encombrants :

À compter du 1^{er} janvier 2016, il n'y aura plus de tournée de ramassage des encombrants. Mais chacun peut continuer à demander l'enlèvement gratuit de ses encombrants en téléphonant à Lescar-Pau-Emmaüs au 05 59 81 17 82, en prenant rendez-vous.

Recycleco :

Cette entreprise d'insertion située zone artisanale Lanneretonne à Oloron accepte tous les dons solidaires, essentiellement d'électroménagers, qu'elle essaie de recycler.

Autres dispositifs gratuits :

Les bornes à textiles de l'association « le Relais 64 », les dons aux associations caritatives...

ATTENTION : le décret n° 2015-337 relatif à l'abandon d'ordures sur la voie publique aggrave les amendes encourues.

La répression à l'encontre des personnes portant atteinte à la propreté des espaces publics, en cas d'abandon de détritrus par exemple, porte l'amende à 450€.

Le rond-point de la zone commerciale s'appelle Rond-Point de Ruchens :

Il fallait lui donner un nom...c'était le plus logique...et il a toujours autant de succès pour les commerçants ambulants! Pizzas, légumes, plats préparés, aliments pour animaux...

Site informatique :

Il est installé mais nous ne l'avons pas encore renseigné et il n'est donc pas encore opérationnel... Sébastien Croquefer nous aidera à le mettre à disposition pour le premier trimestre 2016.

Cin'étoiles :

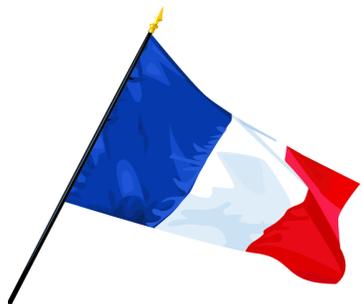
Le 20 juillet, Geüs a accueilli le cin'étoiles pour une séance gratuite au fronton. 150 personnes ont assisté à la projection du film « neuf mois fermes ».

Le 11 novembre :

Cette année a été marquée par la remise de la croix du combattant à notre concitoyen Jean-Marc BAUER, adjudant, en reconnaissance des missions et services rendus à la nation, dans différentes parties du monde.

Une assistance fournie de villageois et d'amis lui a rendu hommage et un vin d'honneur a été servi « chez Germaine ». Le conseil municipal lui renouvelle ses félicitations.

Nous avons aussi, pour la première fois, remplacé la traditionnelle gerbe par une jardinière qui restera fleurie toute l'année en l'honneur de nos morts pour la patrie.



Noélie Bérard une championne au village.!

Noélie est vice-championne de France de ski cross 2015 catégorie U18. elle a aussi remporté la coupe de France U18 en décembre dernier à Val Thorens, et s'est classée troisième aux championnats de France toutes catégories confondues.

Ses excellents résultats lui ont valu d'être sélectionnée pour s'entraîner à la Toussaint à Saas-Fée en Suisse, puis avec le groupe coupe d'Europe en vue des compétitions de la Fédération Internationale de ski. Elle a eu l'opportunité de vivre une journée entière avec la championne du monde Ophélie David... souhaitons lui une année 2016 de « lauriers ».



Noélie en pleine action...

Attention aux chiens errants :

Les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique. Outre le fait qu'ils peuvent être cause d'accidents dont seraient responsables les propriétaires, leurs déjections souillent le domaine public, en particulier au niveau du monument aux morts.

Le maire prendra toute mesure nécessaire, y compris de mise en fourrière : qu'on se le dise!!

En forêt communale :

Ventes 2015

Coupe de chêne rouge quartier pépinière : vendue à XP Bois 7500 €

Cession amiable de bois divers à XP bois (à droite de la pépinière et autres) : 453.45 €

294 stères de bois de chauffage pour 1770,00€ de taxe d'affouage

250 stères (160 tonnes) que Roger NODIN a fait mettre en bord de route par l'entreprise Supervielle vendus aux entreprises SÜ Baztéra et Mendribil à 48.00 € la tonne. 94,42 tonnes ont déjà été expédiées pour 3589.10 €.

Pour le moment la commune a payé 2376.00 € TTC de frais d'exploitation .

Vente 2016

Bois de chauffage parcelle 6 quartier Soum de l'Oumbré et Lausat :

Dans cette parcelle 6 nous avons marqué des lots de chauffage de 7 à 10 stères dans les endroits les plus accessibles et « propres ». Ils sont destinés aux habitants de la commune.

Ailleurs des lots plus importants sont marqués pour les professionnels.

Sur proposition de Monsieur Nodin le conseil municipal a donné son accord pour abattre des coupes d'éclaircie de chêne vendues 9 € le stère, afin de faciliter le travail et d'accroître la sécurité. Une information a été distribuée dans tous les foyers.

Un coupon réponse est à rapporter à la mairie pour le 30 janvier.

Les inscrits seront avertis de la date du tirage au sort.

Entretien de la route du bois et des pistes forestières :

Un devis a été demandé à l'entreprise Bourdet.

Travaux en forêt :

Dégagements de plantations et girobroyage ont été réalisés.

Cet hiver un nettoyage/dépressage va être réalisé dans l'ancienne plantation du Pré de Bourdeu.

Décorations de Noël :

Que pensez-vous des nouvelles décorations de Noël (2 guirlandes de toit et un vrai sapin)?



Le père Noël est passé à l'école le 18 décembre 2015.

les enfants lui ont chanté des chansons et remis une carte.

Ils ont reçu un goûter fort apprécié et offert par l'association des parents d'élèves.

Carnet rose et bleu :

- naissances :

Léa COLON MANSECAUT le 21 mai 2015 de Gaëtan Colon et de Julie Mansencaut
Lilou Cathy et Timéo José LACAZETTE de Vincent Lacazette et de Mélanie Marques E Cuna

- mariages :

Monsieur Rogerio REGO et Madame Hélène LARREBAIGT à l'église de Geüs d'Oloron le 18 juillet 2015

Monsieur Hervé BARRAQUE et Madame Imane BAYANE à Casablanca

- décès : néant

Monsieur René Haget le 3 juillet 2015 à Oloron Sainte Marie.

Bienvenue aux nouveaux habitants :

- Madame et Monsieur MACNUTT et leurs enfants qui viennent d'acheter la maison de Madame et Monsieur DECREUS. Everybody welcome you !

- Madame et Monsieur CORNIAUD et leurs enfants qui ont emménagé chez madame Christine Camsuzou.

- Monsieur Christophe Da Costa et Madame Elodie Khenoug et leur fils qui ont emménagé chez Madame Bernadette Perry.

Bienvenue à tous, au village.